

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-5-chem | Théorie du droit criminel. Début du XIXe.](#)  
[ItemChauveau, Adolphe et Hélié, Faustin. Théorie du code pénal, 1836 | Rossi \(pénalité fondée sur la morale\)](#)

## **Chauveau, Adolphe et Hélié, Faustin. Théorie du code pénal, 1836 | Rossi (pénalité fondée sur la morale)**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0057

SourceBoite\_002-5-chem | Théorie du droit criminel. Début du XIXe.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Chauveau, Adolphe](#)
- [Guizot, François](#)
- [Hélié, Faustin](#)
- [Rossi, Pellegrino](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Rollin (1718-1781) fondateur de la morale.

57

- Le fond<sup>m</sup> de la justice pénale est éternel et  
de la morale: pas de bien et du mal.

la justice est éternelle. Peut

= que la loi à punir soit immortelle, ce  
qui est la justice inhérente de la  
punition

= que la punition soit réalisée la  
châtiment de l'ordre social

Origo est la même chose que il a été  
est à savoir éternel, "sur la terre et  
de la part de h., la châtiment n'a droit que sur  
le crime." (De la peine de mort p 100)

- critique :

- la sc. humaine n'est pas de un  
quant immortel

- il y a des vols communs (meurtres, suicides)  
qui ne relèvent pas de la justice

- il y a des vols qui se font et s'arrêtent de



peut être chaque vote immuable (le poi  
du 3 mai 1822 par le sein de unord ch  
de violon du régime d'ici peut-être (vnt).

- En acceptant le H de Rouvi, il peut dire que  
"tout trouble porte à l'ordre social et un  
d'ord moral, plus que ce trouble elle n'obtient  
et devoir, celui de Ph. evers le 100.

Ainsi le schéma que se présente à million de  
runtionement de 2 1000 :

- ou impression d'1 immensité  
infinie
- ou se présente le n'obtient d'1  
devoir social.

De la 2 cor. ty d'unid de l'it social. L'élément  
de ce petit rend la criminalité <sup>uniquement</sup> ~~relative~~ ou relative  
de ce fait."

Chouveau et Helii  
Thionie du code pénal

H 15-16.